

Hippolyte SIMON, 2001, l'Atelier
« Libres d'être prêtres »
Notes de synthèse

A/ Les fondements

La vie chrétienne est structurée par l'appel, l'appel par la Parole, et l'appel engendre une vocation. « On ne naît pas chrétien, on le devient » (Tertullien).

L'appel structure la foi dans le sens où il génère un chemin (cf. AT et NT) où Dieu se révèle.

L'appel structure l'être humain dans le sens où il le bâtit : découverte de l'interdit et de la liberté. L'appel nous rend interlocuteur de Dieu.

L'occident n'est pas né chrétien : il l'est devenu. On a là un grand malentendu qui masque la présence de l'appel divin.

L'Eglise n'est plus « Mater et Magistra », c'est la société qui l'est devenue ; mais elle reste le sacrement du salut, un pôle prophétique.

B/ Les dérives

Trois seuils de laïcisation : 1789/1800, 1880-1905, 1960-1975.

Une « déclergification » par crise d'identité du clergé (perte de statut social, rupture de mémoire, déconnexion vis-à-vis de la société, une société aux appels puissants) ; un mouvement auto-entretenu.

Lier ministère à ministre ordonné et responsabilité à laïc est dangereux car bloquant la réflexion.

Un élan de foi au XIX^{ème} siècle, élan qui se bloque au milieu du XX^{ème} sous la pression des évolutions sociétales ; donc il ne faut pas s'appuyer sur un retour de restauration du passé.

Pourtant la revendication identitaire que l'on ressent chez les jeunes s'exprime par un retour au passé car il n'y a rien de neuf pour ce faire.

Ne pas confondre sacralisation et sanctification.

C/ L'avenir

Ne pas opposer présence au monde et expérience mystique.

Rendre cohérents les liens de l'Eglise avec le monde.

Un concile pour changer les règles disciplinaires de la prêtrise.

Hommes mariés : solution présentée comme bloquant la recherche de solutions au manque de prêtres et mettant en péril le diaconat, **un peu court !**

Femmes : **appui sur paternité / maternité pour dire non à l'ordination de femmes mariées**

Réflexion sur la situation actuelle seulement.

Si quelqu'un dit « Je ne pense pas pouvoir vivre dans le célibat, il est clair qu'il n'a ni la vocation sacerdotale, ni la vocation religieuse ! ». Il y a donc le refus de réfléchir à d'autres pistes comme par exemple le choix et non l'imposition du célibat.

Par contre il faut rejeter toute sacralisation absolue de l'état presbytéral (fonctionnaire du sacré) et ne pas en rejeter l'aspect « métier » et toutes ses composantes (aumônier, curé, conseiller spirituel, enseignant, etc)

Conclusion

Il est surprenant de lire que la résurrection fonde le célibat. S'il en est ainsi la résurrection devrait disqualifier l'état de mariage (on ne sera plus ni mari, ni femme après la résurrection).

Il y a un relent de comparaison de valeur des états de vie et de rapport au corps.